Par dépôt électronique et courriel seulement

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

Le 21 novembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande d'autorisation du Transporteur relative à l'installation d'équipements au poste Hertel et à la construction d'une ligne à 400 kV
Votre dossier : R-4188-2022
Notre dossier : R062699 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a reçu des demandes de paiement de frais des intervenants AHQ-ARQ, AQCIE-CIFQ et RTIEÉ dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur s'en remet à la discrétion de la Régie quant à la détermination de l'utilité et de la pertinence des participations ainsi que du caractère nécessaire et raisonnable des frais présentés par les intervenants selon les prescriptions du *Guide de paiement des frais*.

Le Transporteur souligne que la demande de l'AQCIE-CIFQ est la plus élevée, s'écarte sensiblement de la moyenne et ce, malgré que l'intervenant n'ait pas déposé de seconde demande de renseignements, ni de preuve amendée, contrairement à d'autres intervenants.

Le RTIEE est un regroupement comprenant l'organisme Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). Selon le site Internet de l'AQLPA[1], M. André Bélisle en est le président. Or, le taux horaire réclamé pour ses services est de 240$/h, soit celui d'un analyste externe. Le Transporteur soumet que ce taux devrait être ramené à 100$/h, puisque M. Bélisle est un analyste interne selon l'article 15 du *Guide de paiement des frais 2020*.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette
c.c. Intervenants (par courriel seulement)

---

[1] http://www.aqlpa.com/decouvrez-laqlpa